



39ème RALLYE DU BOCAGE

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : dès réception du visa.

Ouverture des engagements : dès parution du présent règlement.

Clôture des engagements : Lundi 26 Juillet 2021 à minuit.

Parution du carnet d'itinéraire : 06/08/2021 à 9h00

Tabac presse 70 rue Saint Pierre et Miquelon Tessy-Bocage.

Dates et heures des reconnaissances : 06 08 2021 de 10h00 à 18h00.

07 08 2021 de 8h30 à 16h00.

Vérifications administratives des documents le 07 08 2021 de 9h00 à 16h00 Lieu : Salle des fêtes de Tessy Bocage

Vérifications techniques des voitures le 07 08 2021 de 9h15 à 16h15 Lieu : route de Ponfarcy Tessy Bocage

Heure de mise en place du parc de départ le : 07 08 2021 à 9h15 Lieu : Parking derrière la Mairie.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le 07 08 2021 à 15h00 Lieu : Mairie de Tessy-Bocage.

Publication des équipages admis au départ le : 07 08 2021 à 17h00 Lieu : Parc de départ place de la Mairie.

Publication des heures et ordres de départ le : 07 08 2021 à 17h00.

Départ de la 1^{ère} étape : 07 08 2021 à 18h00 place de la Mairie.

Arrivée de la 1^{ère} étape : 07 08 2021 à 19h03 parking derrière la mairie.

Publication des résultats partiels de la 1^{ère} étape : 07 08 2021 30 minutes après l'arrivée du dernier Concurrent.

Publication des heures et ordres de départ 2^{ème} étape le : 07 08 2021 à 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Départ de la 2^{ème} étape : 08 08 2021 à 8h30 place de la Mairie.

Publication des résultats partiels de la 2^{ème} étape : 08 08 2021 30 minutes après l'arrivée du dernier Concurrent.

Arrivée : 08 08 2021 à partir de 16h15 lieu parking derrière la Mairie.

Vérification finale : le 08 08 2021 lieu : garage Martins 3 route de Caen Pont-Farcy 50420 TESSY BOCAGE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ ttc

Remise des prix le :08 08 2021 Lieu : Salle des fêtes de Tessy-Bocage.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Bocage organise les 7 et 8 Août 2021 en qualité d'organisateur administratif du 39^{ème} rallye régional du Bocage.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile **le 17 mai 2021** sous le numéro **33** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **311** en date du **17 mai 2021**

Comité d'Organisation

Président : Mr Philippe LEREDDE

Membres : Mr Michel TOUPET, Mr LECLERC Ludovic, Mr PERROTTE Aurélien.

Secrétariat du Rallye, Adresse : Asa du Bocage 25 route de la Chapelle 50210 OUVILLE.

Téléphone : 06.61.59.70.98 E-mail toupetmi@wanadoo.fr

Permanence du Rallye : Mairie de Tessy-Bocage.

Lieu, date, horaire : le 07 août et 08 Août 2021 de 8h00 à 21h00.

Organisateur technique

Nom : Mr Michel TOUPET

Adresse : 25 Route de la Chapelle 50210 OUVILLE.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du collège des commissaires Sportifs	QUERU Sylvie	Licence	14922	1314
Commissaire Sportif	MARIE Alain	Licence	5846	1318
	TATIN jean Michel	Licence	6575	1201
	MARIE Franck	Licence	5847	1318
Directeur de Course PC	LE GALL Jacques	Licence	9383	0413
Directeur de Course Adjoint PC	MAWDSLEY Myriam	Licence	228740	1303
Directeur de course ES 1 / 2 / 4 / 6	DENIS Didier	Licence	162362	1318
	GROUD Francis	Licence	8035	1318
	OVIEVE Alain	Licence	196080	1318
Directeur de course ES 3 / 5	GIRARD Roger	Licence	23809	1315
	LEREDDE Philippe	Licence	8465	1314
Responsable de la mise en place	Dr DE LIMA MARTINS Vitor	Licence		
Médecin Chef	Dr PETERS Denis	Licence		
	OLLIVIER Claude	Licence	16353	1303
Commissaires Technique responsable	QUERU William	Licence	14922	1314
	BOURNEX Jean Luc	Licence	11351	1315
	GUILLEUX Patrick	Licence	55340	1314
	LE MASLE Danielle	Licence	1087	1314
Chargés des relations avec les concurrents	HELYE Francis	Licence	1752	1305
	LEREDDE Martine	Licence	188848	1314
Responsable des commissaires	HAREL Hervé	Licence	230034	1314
	HENNEBOIS Laurent	Licence	205961	1318
	MILLET René	Licence	47927	1314
	MARIE Loick	Licence	254402	1318
Chronométrateur				

1.2P.9 ELIGIBILITE

Le 39^{ème} Rallye du Bocage compte pour la coupe de France des rallyes 2021 coefficient 2, le championnat de la Ligue Régionale Automobile de Normandie 2021 et le challenge des sponsors de l'ASA du Bocage.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives se feront *par Groupe F2000 de 9h à 10h45*

Groupe A-FA de 10h45 à 12h30

Groupe R et GT 13h30 à 14h30

Groupe N-FN 14H30 à 16h00

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 39^{ème} rallye du Bocage doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 26 juillet 2021 à minuit.

ASA DU BOCAGE

Mr Michel TOUPET

25 Route de la chapelle

50210 OUVILLE

Tél 06 61 59 70 98

E-mail : toupetmi@wanadoo.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 300 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 600 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée : sur le terrain de foot et la route du cimetière Extincteur, bâche obligatoire pour l'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 39^{ème} Rallye du Bocage représente un parcours de 119,800 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 3 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1 d'une longueur de 4,900 km.

ES 2-4-6 d'une longueur de 6,300 km.

ES 3-5 d'une longueur de 8,100 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCE

Le vendredi 6 Août 2021 de 10h à 18h

Le samedi 7 Août 2021 de 8h30 à 16h

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de :3

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Prix en Chèque

	Classement général	Classement féminin	Classes	
1er	400€	150€	300€	de 1 à 5 partants
2ème	300€		200€	De 6 à 10 partants
3ème	250€		150€	De 11 à 14 partants
4ème	150€		100€	+ 15 partants
<i>Dans les classes ou il n'y a que trois partants, le prix de 1^{er} de classe sera diminué de 50%</i>				

Classement par classe :

Les classes A5-FA5 A6-FA6 A7-FA7 A8 -FA8 sont confondues

Les classes R1A et R1B sont confondues (classe R1) les classes R2A – R2B sont confondues (classes R2)

Les classes R3C – R3D – R3T sont confondues (classe R3)

Coupes de scratch et de groupe cumulables

Coupes de groupe et de classe non cumulable

Une coupe sera remise à deux commissaires dans chaque ES

La remise des prix se déroulera le dimanche 08 Août 2021 vers 19h00 à la salle des fêtes de TESSY BOCAGE

Les prix et coupes, ne seront remis qu'aux équipages présents

